

---

Document préparatoire n° Voeu - 2

**Voeu commun des groupes : Socialistes et Républicains -  
Communistes, Républicains et Citoyens - Radical, Démocrate,  
Social et Européen sur la réforme des collectivités territoriales et  
la suppression de la taxe professionnelle**

**Exposé**

---

Alors que, dans la crise, l'Etat demande à nos collectivités d'être à la fois des amortisseurs sociaux et des investisseurs, les projets de réforme des collectivités locales et celui de suppression de la taxe professionnelle visent malheureusement à rogner notre capacité gestionnaire et de réponse aux besoins de nos concitoyens.

Sous prétexte de simplification et d'économie, ces choix gouvernementaux font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir.

Les modalités projetées de suppression de la taxe professionnelle et les mesures fiscales prévues auraient pour conséquence de faire passer la répartition des impôts locaux de 49 % pour les ménages et 51 % pour les entreprises à 73 % pour les ménages et 27 % pour les entreprises.

Cette suppression est donc injuste et irresponsable en pleine crise économique, parce qu'elle ampute l'investissement des collectivités dans les services publics de proximité. Elle met à mal la solidarité territoriale en évacuant tout mécanisme de péréquation, à tous les niveaux.

Il s'agit d'un véritable retour en arrière pour les collectivités territoriales qui, désormais, devront attendre des dotations de l'Etat pour mettre en œuvre des politiques publiques locales.

Considérant que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée,

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse :

- Affirme son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- Exprime son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- Souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent, demeurent fondées sur le libre choix des communes,
- Appelle le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales de nature à renforcer les acquis de la décentralisation et la solidarité territoriale.